



Restitution des manuels scolaires - à partir du 25 juin

publié le 17/06/2023 - mis à jour le 17/06/2024

Descriptif :

Plannings élèves

Les manuels scolaires prêtés par l'établissement doivent être restitués par les élèves, par classe, **selon le planning ci-joint.**

 [planning-manuels-juin2024](#) (PDF de 76.9 ko)

Il est impératif de rapporter **l'ensemble des manuels dans un état correct au jour et au créneau prévus.**
Merci de noter que tout manuel non restitué, illisible, inutilisable, etc...sera facturé 18 €.

En cas d'empêchement ou d'absence, un rendez-vous pourra être sollicité le jeudi 4 juillet.

Pour toute question merci de contacter Mme VISAGE, professeure-documentaliste.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.